

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude  
au grade d'ATTACHE au titre de la promotion interne**

-----

**Le président du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Pour l'année 2023, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'ATTACHE, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2023	GOHARD	Rachel	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Direction des ressources humaines

**Art. 2** - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô,

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel

Date de signature : 02/06/2023

Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

Accusé de réception en préfecture  
050-225005024-20230627-2023-07-attache-AR  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023